

Compte rendu du conseil communautaire du 19/10/2011 à 21h à Bourg de Visa

Titulaires votants :

Dominique Tafoureau, Claude Farrouil, Michel Morel, Julien Poujal, Jean-Claude Giordana, Bernard Rey, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Jean Benois, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Agnès Palmié, Yvette Bousquet.

Titulaires absents :

Daniel Bonnemaïson, Jean-Claude Lacoste, Jacky Malotaux, Patrick Brotons, André Couderc, Frantz Ley, Bernadette Tauran, André Ballesio.

Suppléants votants :

Marie-Claire Leclancher, Edith Poirel, Jacques Jofre, Catherine Boillon, Alain Couderc. , Pierre Borel.

Suppléants présents non votants :

Christian Martin, Claudine Soulié, Jean-Franck Pierasco, Pierre Cazottes, Guy Bernard, Alain Leygue.

Présentation des activités de l'Association Quercy – Pays de Serres :

M. Borel, Président de l'association Quercy – Pays de Serres (Asso QPS) fait distribuer des documents et présente rapidement l'association avant de passer la parole à ses collaboratrices :

- Mme Claire Guichard présente les activités relatives à l'insertion professionnelle. L'Association a développé une activité « d'association intermédiaire » (activité auparavant menée sous l'égide de l'asso Quercy Contact à Montcuq). L'Asso QPS est maintenant indépendante depuis le 1er avril 2011 et le bénéfice réalisé ne sera plus à partager avec Montcuq. En 3 ans, 14 400 heures de travail ont été vendues pour 1000 contrats de travail au bénéfice des demandeurs d'emplois de notre territoire.

- Mme Jeannette Esteve présente l'activité de l'Asso en tant qu'E.R.E.F. (label de la Direction du Travail : Espace Rural Emploi Formation). Entre 2008 et 2010, l'asso QPS a réalisé 762 accompagnements (3 cantons) dont 526 au bénéfice des habitants de la CdC QPS.

L'Asso QPS s'est doté de nouveaux statuts (voir copie en annexe de ce compte rendu)

M. Borel conclut sur le rôle de cette association : elle contribue fortement au maintien et à la création de l'activité économique de notre territoire, ce qui permet de maintenir des habitants, des écoles, c'est à dire la vie du territoire. L'Association contribue grandement à la vie du territoire.

La présentation étant terminée, les employés de l'Asso QPS quittent la salle.

M. Benois ouvre la séance.

M. Benois attire l'attention des membres du conseil sur :

1) le libellé des statuts de la CdC concernant la relation de la CdC QPS avec l'Asso QPS :

« ... Le soutien financier aux associations œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle, »

2) le fait que les élus siégeant au conseil d'administration de l'Asso QPS y représentent leur commune respective et non la CdC QPS.

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. Claude Farrouil est élu secrétaire de séance.

Vœu :

Il s'agit d'un vœu proposé par l'Association des maires de France et le centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour s'opposer à la diminution des cotisations servant à la formation des agents territoriaux.

Mme Palmié fait part de la réflexion menée au C.A. de l'AMF 82 : la baisse du taux avait été demandée au regard des budgets excédentaires du CNFPT. Le refus de la baisse du taux doit s'accompagner de la ré-injection de ces excédents dans la formation : élargissement de la palette des formations offertes et du nombre de places, ainsi que d'avantage d'agrément pour les organismes locaux de formation.

Les membres du conseil s'accordent sur ce vœu avec la remarque du paragraphe précédent.

Demande de subvention :

Une demande de subvention d'agricultrices a été adressée à la CdC. Le domaine d'activités concerné ne correspond pas aux statuts de la CdC, nous ne pourrions pas y répondre favorablement. Une lettre réponse sera envoyée dans ce sens aux demandeuses.

Employé de l'ex syndicat de voirie du canton de Bourg de Visa :

Il nous est demandé de prendre à notre charge une partie de l'emploi concerné (l'autre partie revenant à la CdC Montaigu-Pays de Serres), mais personne ne dispose d'informations claires sur la situation de cet employé en arrêt longue maladie.

En l'absence d'information, nous ne pourrions pas délibérer sur cette question.

Réunion avec le sous-préfet :

M. Benois rend compte de la réunion (voir pièces jointes à ce compte rendu).

Tour de table général :

-/ Mme Palmié fait part d'un séminaire du 30/09/2011 et remet un document concernant l'application des Plan Communaux de Sauvegarde (voir pièce jointe à ce compte rendu)

- M. Morel demande des précisions concernant les tarifs du SPANC (voir pièce jointe à ce compte rendu)

La séance est levée après le pot de l'amitié offert par la commune de Bourg de Visa.

Compte rendu du conseil communautaire du 29/09/2011 à 21h à Touffailles

/

Titulaires votants :

Dominique Tafoureau, Jean-Claude Lacoste, Claude Farrouil, Michel Morel, Bernard Rey, Jacky Malotaux, Patrick Brotons, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Jean Benois, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Agnès Palmié, Frantz Ley, André Ballesio..

Titulaires absents :

Daniel Bonnemaïson, Julien Poujal, Jean-Claude Giordana, Bernadette Tauran, Agnès Palmié (pouvoir à M. Benois), Frantz Ley, Yvette Bousquet.

Suppléants votants :

Jean-Charles Garcia, Jacques Jofre.

Suppléants présents non votants :

Edith Poirel, Jean-Franck Pierasco, Alain Leygue, Philippe Cheron, Alain Couderc.

M. Benois ouvre la séance.

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. Jean-Michel Barreau est élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

Exonération en faveur des vergers, cultures fruitières d'arbres, d'arbustes et des vignes

M. le Président expose les dispositions de l'article 1395A bis du code général des impôts permettant d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour une durée de huit ans maximum, les vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes (part Communauté de communes).

Il précise que l'Etat ne compense pas cette exonération qui représentera une amputation de recettes d'environ 16000 € pour la Communauté de communes et que seuls peuvent être exonérés les propriétés non bâties classées dans la troisième et quatrième catégorie de nature de culture définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908.

Le conseil communautaire, par 12 voix pour, 5 contre (Mrs. Lacoste, Farrouil, Morel, Couderc et Barreau) et 3 abstentions ((Mrs. Tafoureau, Gary et Gladine) décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, les vergers, les cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes, fixe la durée de l'exonération à 2 ans

Délibération de principe sur l'implantation d'éoliennes sur la commune de Sauveterre:

A la demande de M. Ballesio, et en accord avec le conseil municipal de Sauveterre, M. le Président soumet au conseil une délibération de principe favorable à l'implantation d'éoliennes sur cette commune.

Le conseil communautaire, à l'unanimité est favorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Sauveterre.

Questions diverses :

Mme Jacky Malotiaux relate au conseil ce qui s'est dit lors du dernier comité de pilotage, qui a eu lieu le mardi 27/09, de l'opération « co-voiturons sur le pouce ».

Elle termine en lançant un appel à chaque commune pour que celles-ci suggère au moins une personne qui voudrait porter ce projet au sein de sa commune.

Le compte rendu de ce comité de pilotage sera transmis au membre du conseil dès sa réception à la CdC.

M. Benois rappelle qu'avec la convocation pour ce conseil il a été adressé aux délégués deux documents (avis de la cours de cassation et réponse ministérielle) concernant l'implication des élus dans le conseil d'administration et le bureau d'associations liées aux collectivités. Il apparaît souhaitable au regard de ces documents que les élus ne fassent pas partis des conseils d'administration et des bureaux des dites associations.

Information de dernière minute concernant la réunion du 13 octobre avec M. le Préfet :

La Préfecture a invité pour cette réunion : les 2 présidents de communautés de communes (QPS et Montaigu-PS), les 3 conseillers généraux, les 3 maires de chef-lieu de canton, les 2 maires des communes isolées (Cazes et St Amans).

En conséquence, la prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le 3ième mercredi d'octobre (le 19/10) sans bureau préalable. Les conseillers sont invités à adresser avant le 14 octobre à la CdC les dossiers qu'ils souhaiteraient voir aborder à cette réunion.

Pièce jointe à ce compte rendu :

la lettre de M. Dagen et de M. Nunzi concernant leurs observations au sujet du projet de schéma de l'intercommunalité de M. le Préfet.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Compte rendu du conseil communautaire du 21/09/2011 à 21h à Sainte Juliette

Titulaires votants :

Daniel Bonnemaïson, Dominique Tafoureau, Michel Morel, Julien Poujal, Jacky Malotaux, Alain Lacombe, Jean Benois, Jean Pradin, Jean-José Gary, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Agnès Palmié, Frantz Ley, André Ballesio, Yvette Bousquet.

Titulaires absents :

Jean-Claude Lacoste, Claude Farrouil, Bernard Rey, Jean-Claude Giordana, Patrick Brotons, Catherine Joffre, Stéphane Gladine, Bernadette Tauran.

Suppléants votants :

Jean-Franck Pierasco, Jacques Jofre, Gilbert Rozes, Philippe Cheron, Pierre Borel.

Suppléants présents non votants :

Claudine Soulie, Anny Loubières, Pierre Cazottes. Alain Leygue, Alain Couderc.

M. Benois ouvre la séance.

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. Benois rappelle que par mail en date du 29 août 2011 il était demandé aux délégués de proposer des questions à mettre à l'ordre du jour. Aucune question n'a été posée par écrit.

DELIBERATIONS :

Décision budgétaire modificative

Les décisions modificatives budgétaires sont présentées et adoptées à l'unanimité.

Demande de subvention de l'association site remarquable du goût :

L'Association « Site remarquable du goût de Moissac » nous demande une subvention de 600 €

Cette question avait été reportée lors de la séance précédente pour que chacun y réfléchisse.

Concrètement cela consiste à participer au financement de l'édition d'un livret (carnet du chasselas). L'édition 2009 concernait 6 prestataires sur notre territoire, 4 en 2010 et 3 en 2011 !

Interventions au cours du débat :

M. Pierasco : Les actions menées concernent aussi le syndicat de défense du chasselas. L'ADEFPAT est intervenue, des chassellatiers se sont formés pour l'accueil et ont réalisé des investissements pour accueillir du public, un site web a été créé, des événements sont organisés (fête des fruits par exemple). L'association travaille en partenariat avec la CCI et le Conseil Général. 12 offices de tourisme et syndicats d'initiatives sont fédérés autour de ces actions.

M. Borel : seulement 3 prestataires (dont un seul producteur) pour nous n'est pas un problème, ils participent à représenter l'ensemble de la filière. Il est important de soutenir ces actions.

Mme Palmié : Cette action induit du développement touristique.

La proposition de subvention est adoptée à l'unanimité moins une abstention (M. Poujal).

QUESTIONS DIVERSES :

Chapiteau

Le coût de location couvre la coût du contrôle de sécurité (tous les 2 ans), le paiement de l'assurance, un provisionnement minimum pour des éventuelles réparations, le paiement de l'assistant au montage et démontage.

Exonérations fiscales et questions diverses

M. Benois attire l'attention des élus sur les nouveautés en matière d'exonération fiscale, dont une particulièrement concernant notre agriculture locale.

Le conseil dans sa majorité y est favorable et se réunira exceptionnellement le 29 septembre prochain (21h) dans les locaux administratifs de la Communauté de communes à Touffailles ; la décision de cette exonération devant avoir lieu avant le 1 octobre.

M. Ballesio demande qu'à cette occasion soit aussi soumis à délibération l'implantation d'éoliennes sur la commune de Sauveterre.

Médiathèque

Le contrat CDD de la femme de ménage à la médiathèque s'est achevé en juin, il est proposé de faire un autre contrat de ce type (CDD de 4 h. hebdomadaire) pour l'année 2012.

Association Quercy – Pays de Serres

L'association a renouvelé son conseil d'administration, M. Pierre Borel annonce qu'il en est le Président et M. Giordana vice président (la CdC n'est pas informé du nouveau C.A. et bureau).

En 2012, un déficit est à prévoir de 30 000 €. Ce déficit provient de subventions Européennes perdues (l'association va quand même essayer de les récupérer), du fait que certaines communes, bénéficiant du service, ne participent pas, d'un problème de quota pour le suivi des bénéficiaires du RSA (le Conseil Général ne subventionne l'association pour ce travail qu'à hauteur de 700 € pour 23 personnes, or plus de 23 personnes sont suivies et d'autres structures sont aidées à hauteur de 1000 € par personne suivie. Enfin une charge supplémentaire vient s'ajouter : le loyer de 450 € de location puisque la maison de retraite ne souhaite plus que le bâtiment dit « Lasbourdette » soit ré occupé.

L'association demande aux élus de la communauté de communes un appui politique sur ces questions, par exemple auprès des élus du Conseil Général pour que le quota de 23 personnes soit relevé et la somme attribuée augmentée.

Mme Malotaux propose que l'Association vienne en conseil présenter et expliquer les actions menées. Ainsi les élus pourront argumenter auprès de leurs collègues des communes bénéficiant du service mais ne participant pas.

M. Borel précise que si cette action devait s'arrêter, les communes devront prendre le relais et cela risque de leur coûter plus cher. Si toutes les communes participaient à hauteur de 2,30 € (voire un peu plus) et que l'argent attendu du FSE rentrait, l'association serait à l'équilibre financier.

Regroupements intercommunaux

Toutes les communes du canton de Montaigu ont délibéré contre le schéma argumentant un manque d'information. Les communes de Cazes Mondenard et St Amans de Pellagal ont aussi délibéré contre avec les mêmes argumentaires.

Le préfet organise une réunion le 13 octobre, la date reste à confirmer.

M. Vénil lance une étude au niveau de sa cdc sur les implications du schéma proposé par M. le Préfet et nous a demandé communication de données fiscales et budgétaires. Ces informations lui ont été envoyées.

Sorties pédagogiques :

M. Poujal (Fauroux) demande si la Communauté de communes prend en charge les dépenses des écoles pour les sorties pédagogiques. La Communauté de communes ne prend pas en charge cette dépense.

Co-voiturage :

M. Benois s'étonne que Mme Malotaux n'intervienne pas concernant le covoiturage alors que des décisions importantes sont à venir.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Pièces jointes à ce compte rendu :

1 – Responsabilité des collectivités vis à vis des problèmes financiers des associations (cf cours de cassation, réponse ministérielle).

2 – Article n°L 5211-39 du code général des coll. territoriales concernant le rapport annuel du Président de la CdC.

Compte rendu du conseil communautaire du 28/07/2011 à 21h à Sauveterre

Titulaires votants :

Daniel Bonnemaïson, Dominique Tafoureau, Claude Farrouil, Julien Poujal, Bernard Rey, Jean-Claude Giordana, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Jean Benois, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Agnès Palmié, Frantz Ley, André Ballesio, Yvette Bousquet.

Titulaires absents :

Jean-Claude Lacoste, Jacky Malotaux, Patrick Brotons, Bernadette Tauran.

Suppléants votants :

Christian Martin, Claudine Soulié, Jean-Franck Pierasco, Jacques Joffre, Philippe Cheron, Alain Couderc.

Suppléants présents non votants :

Anny Loubières, Pierre Cazottes. Guy Bernard, Alain Leygue, Alain Couderc, Jean-Louis Rouge,

M. Ballesio, maire de Sauveterre, accueille les participants.

M. Benois ouvre la séance.

M. Ballesio est élu secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

DECISIONS :

Femme de ménage à la médiathèque

Un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour un emploi de femme de ménage à la Médiathèque d'une durée de travail de 4 heures par semaine a été créé par délibération du 2 juin 2010.

Un contrat CDD d'un an a été conclu du 5 juillet 2010 au 4 juillet 2010 dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Il n'est pas juridiquement possible de reconduire ce contrat.

Le conseil communautaire décide de ne pas titulariser une personne sur ce poste compte tenu des changements à venir d'ici la fin de l'année dans le cadre de l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Demande de subvention de l'Association « Site remarquable du goût »

Une demande de subvention de 600 € nous a été demandée. Il semble que très peu de personnes soient concernées sur notre territoire.

La décision reportée, M. le Président invite chacun à réfléchir sur l'intérêt de cette subvention.

DELIBERATIONS :

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

M. le Président présente les documents distribués aux conseillers :

- une synthèse comparative des compétences des 2 communautés de communes de Montaigu et Quercy – Pays de Serres montrant qu'il y a très peu de différences entre ces deux EPCI. Seules grosses différences :

* la voirie : la CdC MPS n'a que la voirie communale en compétence. Ce qui pourrait être facilement harmonisé par un retour aux communes de la CdC QPS des voiries rurales ?? (à voir).

* la médiathèque : la CdC MPS n'en a pas (une bibliothèque anglaise privée sous forme associative existe) et la commune de Cazes souhaite conserver aux communes cette compétence car, ayant financé sa propre bibliothèque, elle ne souhaite pas « payer » pour celle située à Lauzerte.

- un comparatif des bases et des taux de fiscalité montrant que la pression fiscale globale (Communes + Communauté) est supérieure sur la CdC de Montaigu par rapport à la situation de la CdC Quercy – Pays de Serres. Seule très importante différence, les taux d'imposition eux-mêmes car la CdC QPS a délégué davantage de compétences. A mettre en avant aussi un coefficient fiscal très supérieur à la CdC QPS avec pour corollaire, une DGF par habitant de 74 € contre 34 € pour la CdC de Montaigu Pays de Serres.

Au total, pour les contribuables, la contribution par habitant est de 406 à la CdC QPS contre 440 à la CdC MPS

Lors de la discussion il est fait remarquer que, sans les simulations fiscales de l'Etat, accepter le schéma de l'intercommunalité revient à signer un chèque en blanc. Ces simulations seront disponibles après le 15 septembre mais il nous est demandé de nous prononcer avant le 22 juillet.

Au terme de la discussion, le texte suivant est soumis à délibération :

La Loi de décembre 2010 impose pour les communautés de communes un minimum de population à 5 000 habitants sans discontinuité territoriale et, pour les communes isolées, une obligation de rejoindre une communauté de communes.

Au niveau des 3 cantons du nord ouest du département, selon les impératifs de la Loi, M. le Préfet nous propose la fusion des 2 communautés de communes Quercy – Pays de Serres (4 000 hab.) et Montaigu – Pays de Serres (1 550 hab.) avec l'ajout de Cazes Mondenard (1210 hab.) et St Amans de Pellagal (240 habitants)

Concernant la proposition ci-dessus :

1 – elle reprend pour ce qui nous concerne le schéma déjà proposé à la commission départementale de l'intercommunalité en 2006.

2 – A la demande de certains, envisager de nous incorporer dans un ensemble plus vaste et à dominante urbaine ne nous assurerait peut être pas le bénéfice escompté. La répartition des sièges dans un futur conseil communautaire de cette taille nous serait clairement défavorable (sur 53 siège, 26 sont réservés à Moissac seul) et amènerait forcément à une large perte du pouvoir décisionnel des élus en faveur du développement de notre territoire. Pour information, M. Nunzi n'a jamais contacté la CdC QPS, tout au moins officiellement, avant de faire ses propositions ...)

3 - Nos 3 cantons forment une entité cohérente (hors Durfort Lacapelette).

- Nous travaillons déjà ensemble à travers des syndicats et associations (ordures ménagères, rivières, transports à la demande, MARPA, ASPAM, Asso Quercy – Pays de Serres)

- Sur ces 3 cantons, il existe 3, voire 4 pôles (Lauzerte, Montaigu, Cazes Mondenard et Bourg de Visa), qui permettront :

** d'organiser une politique d'aménagement équilibrée. Ceci en cohérence avec le Grenelle II et le développement durable,*

** d'apporter les services au plus près de la population. et de construire un schéma de démocratie locale au plus près du citoyen.*

4- La création de cette future intercommunalité devra être précédée par une redéfinition de l'intérêt communautaire, une harmonisation des compétences déléguées et la refonte des statuts. Dans cet ensemble ainsi prévu les différences ne sont pas aussi importantes qu'il n'y paraît à première vue et il est possible de trouver des compromis satisfaisant les orientations des uns et des autres.

Les membres du Conseil, par 21 voix pour et 2 voix contre (MM. Tafoureau et Bonnemaïson) :

- APPROUVENT en ce qui concerne le Quercy – Pays de Serres les dispositions prévues au schéma départemental de l'intercommunalité tel qu'il a été présenté le 9 mai 2011.

(Ce sera à la CDCI de se prononcer ensuite sur le Schéma Départemental dans sa globalité)

- DEMANDENT que les simulations promises par l'Etat soient fournies dans les plus brefs délais.

M. Bonnemaïson donne lecture de la décision de la commune de Bouloc explicitant les raisons du vote des élus de la commune (absence de simulations financières).

Tour de table : Les élus de Fauroux demandent à ce qu'un rectificatif soit publié dans la presse rectifiant les fausses informations publiées sur la pression fiscale entre la CdC MPS et QPS. Cela sera fait après le 22 août.

La séance est levée.

Compte rendu du conseil communautaire du 13/07/2011 à 18h à Lauzerte

Titulaires votants :

Daniel Bonnemaïson, Julien Poujal, Michel Morel, Bernard Rey, Jean-Claude Giordana, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Jean Benois, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Bernadette Tauran, Agnès Palmié, Frantz Ley, André Ballesio.

Titulaires absents :

Dominique Tafoureau, Jean-Claude Lacoste, Claude Farouil, Jacky Malotaux, Patrick Brotons, Jean Pradin, Stéphane Gladine, Jean-Michel Barreau, Bernadette Tauran, Yvette Bousquet.

Suppléants votants :

Jean-Franck Pierasco, Jacques Jofre, Philippe Cheron, Alain Couderc.

Suppléants présents non votants :

Claudine Soulie, Anny Loubières, Pierre Cazottes.

M. Rey, maire de Lauzerte, accueille les participants.

M. Benois ouvre la séance.

M. Rey est élu secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Appel d'offre travaux de voirie 2011 :

M. le Président fait part à l'assemblée d'une réponse ministérielle qui appelle à bien distinguer les critères d'exécution des critères de sélection pour les appels d'offres. Les critères sociaux et environnementaux peuvent s'imposer aux entreprises pour l'exécution des travaux (cahier des charges à respecter).

M. Roos rend compte des conclusions de la commission d'appel d'offres réunie le 7 juillet. 7 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La commission a retenu l'entreprise Laffont.

Suite à la délibération du 8 juin 2011 autorisant le lancement d'un appel d'offre (MAPA) pour les travaux de voirie 2011, et après réunion de la commission d'appel d'offre du 7 juillet, le rapport de la commission d'appel d'offre est présentée et les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retiennent L'entreprise Laffont.

Association Quercy – Pays de Serres :

Rappel : L'association nous a sollicité pour l'aider à assumer des charges exceptionnelles supplémentaires faisant suite aux dégâts des eaux du bâtiment Labourdette. L'Association est obligé de se reloger durant les travaux de réparation. Elle loue une maison pour 450 € par mois.

Nous avons voté une subvention pour la prise en charge de 3 mois de loyers et poser une option pour un éventuel 4ième mois. Malheureusement, les travaux ne sont pas fini, et l'association nous sollicite pour 3 mois supplémentaires, soit au total 6 mois.

Il est proposé de prendre à notre charge 3 mois supplémentaire de ce loyer, soit 1350 €. Il est expressément précisé que la Communauté de communes, quelque soit les circonstances, ne prendra pas en charge d'autres loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le versement d'une subvention supplémentaire de 1350 € à l'Association Quercy – Pays de Serres, ainsi que la décision modificative budgétaire correspondante.

Schéma de l'intercommunalité :

M. Benois rend compte d'une réunion au Conseil Général rassemblant de façon informelle les membres de la CDCI (présence de la moitié environ des membres).

M. Rey fait part de la décision du conseil municipal de Lauzerte et en explique les raisons. La proposition du Préfet convient à la commune mais pour des « éléments de solidarité » le conseil municipal a rejeté la proposition de M. le Préfet.

Les communes de Touffailles et Fauroux ont déjà délibéré et accepté le projet de schéma.

M. Benois devant participer à une réunion avec le Préfet et les services financiers de l'Etat le 22 juillet, le conseil s'accorde pour reporter le vote sur cette question.

M. Benois rencontrera les élus du conseil le 25 juillet pour rendre compte de la rencontre du 22 juillet.

Le prochain conseil communautaire est fixé au 28 juillet à Sauveterre à 21h.

Compte rendu du conseil communautaire du 08/06/2011 à 21h à Bouloc

Titulaires votants :

Daniel Bonnemaïson, Jean-Claude Lacoste, Claude Farouil, Julien Poujal, Bernard Rey, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Jean Benois, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Bernadette Tauran, Agnès Palmié, Frantz Ley, André Ballesio.

Titulaires absents :

Michel Morel, Jacky Malotaux, Jean-Claude Giordana, Patrick Brotons, Yvette Bousquet.

Suppléants votants :

Marie-Claire Leclancher, Jean-Franck Pierasco, Jacques Jofre, Jean-Luc Aunac, Claudine Soulié, Patrick Couly

Suppléants présents non votants :

Christian Martin, Edith Poirel, Anny Loubières, Pierre Cazottes, Alain Leygue, Alain Couderc.

M. Bonnemaïson, maire de Bouloc, accueille les participants.

M. Benois ouvre la séance.

M. Bonnemaïson est élu secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

M. le Président rappelle à l'assemblée les textes de loi et la jurisprudence concernant la situation de conseiller intéressé. Deux délibérations à l'ordre du jour sont concernées : celles relative à la taxe de séjour et au non renouvellement des conventions avec les associations Office de Tourisme et Syndicat d'Initiatives (OTSI) Quercy – Pays de Serres.

Ne pourront pas participer au débat et au vote :

Pour la délibération sur la taxe de séjour : M. Tafoureau, Mme Loubières, Mme Tauran, Mme Palmié

Pour la délibération concernant les conventions avec les OTSI : M. Tafoureau, Mme Soulié, Mme Loubières, MM Rey, Jofre et Pierasco, M. Roos, Mme Tauran.

Non renouvellement des conventions avec les associations OTSI :

(Membres participant au débat et votants : Daniel Bonnemaïson, Marie-Claire Leclancher, Jean-Claude Lacoste, Claude Farouil, Julien Poujal, Jean-Luc Aunac, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Jean Benois, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Frantz Ley, André Ballesio, Patrick Couly)

Il est proposé de ne pas reconduire après le 31/12/2011 les conventions de partenariat signées avec l'Association Office de Tourisme Quercy – Pays de Serres et l'association Syndicat d'initiatives de Quercy – Pays de Serres.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 14 voix pour et 3 abstentions (MM Aunac, Gladine et Couly) :

- APPROUVE le non renouvellement desdites conventions,

Taxe de séjour :

Il est proposé de modifier les montants de la taxe de séjour comme suit :

Pour l'année 2001, il est ajouté un tarif de 0,50 € par personne assujetti et par nuit pour les hébergements non classés de type gîtes et chambres d'hôtes,

A compter de l'année 2012, l'ensemble des tarifs précédemment instauré sont abrogé et remplacé par les tarifs suivants :

Hôtel et Camping	par nuitée
Hôtels de tourisme 4 étoiles et plus.	0.65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles	0.50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles	0.30 €
Hôtels de tourisme 1 étoile et classé sans étoile	0.20 €
Terrains de camping et terrains de caravanage, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes : tarif unique non classé ou quelque soit le classement	0.20 €

Hébergement de type gîte de groupe et d'étape	par nuitée
Tarif unique non classé et quelque soit le classement	0.20 €

Résidences de tourisme, meublés de tourisme, chambres d'hôtes et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	par nuitée
Tarif unique non classé et quelque soit le classement	0.50 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte ces tarifs à l'unanimité.

Appel d'offre travaux de voirie :

M. le Président présente au conseil le programme des travaux de voirie pour un montant prévisionnel de 172000 € H.T. et le dossier de consultation des entreprises.

L'opération doit faire l'objet d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du nouveau code des marchés publics. Compte tenu de l'importance et de la nature des travaux, il propose d'attribuer le marché par voie de AAPC et soumet à l'assemblée le dossier de consultation des entreprises qui comprend :

- Le projet de contrat,
- Le règlement de consultation,
- Le cadre du détail estimatif,
- Le cadre du bordereau des prix,
- Le programme des travaux 2011.

Considérant que le projet établi par la direction départementale des territoires est de nature à répondre aux travaux de voirie 2011,

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux à réaliser et le dossier de consultation des entreprises établi par la direction départementale des territoires,
- ARRETE l'enveloppe financière d'un montant de 172 000 € H.T.
- DECIDE que l'opération sera réalisée à l'entreprise par un marché à procédure adaptée conclu avec un entrepreneurs ou des entrepreneurs groupés solidaires conformément au dossier de consultation,
- AUTORISE M. le Président a signer les documents du marché de travaux,

- AUTORISE M. le Président et Mme la trésorière à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de ces décisions.

Subvention à l'association Quercy - Loisirs :

M. le Président précise que l'Association Quercy Loisirs a fourni un bilan complet pour les 6-12 ans mais qu'il manque des données pour l'accueil des adolescents. Dans l'immédiat, il est proposé de voter l'avance de subvention dans l'attente des renseignements complémentaires.

Il est proposé de voter une subvention de 6 000 € au bénéfice de l'association Quercy-Loisirs (20 000 € provisionné au BP)

Le conseil communautaire à l'unanimité vote cette subvention.

DECISIONS / INFORMATIONS:

Tourisme :

M. le Président de l'office de tourisme a fait part de plusieurs demandes :

Heures dimanche et heures supplémentaires : Les heures de travail effectuées le dimanche ne sont pas des heures supplémentaires et la CdC a demandé une annualisation du temps de travail de son agent travaillant à l'office de tourisme. La CdC ne prend pas en charge les heures supplémentaires

Frais de déplacement : La CdC assure la prise en charge des seules frais de déplacement liées aux obligations de formation.

Demande d'investissement : l'association office de tourisme a fait une demande d'investissement pour un écran télé. Or un budget avait déjà été alloué pour cette dépense l'an passé que l'association n'a pas jugé bon d'utiliser à cette fin. L'association demande aussi l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un écran pour une utilisation dans le cadre de salons. Ce matériel est déjà disponible à la médiathèque qui ne l'utilise que rarement, il est donc possible de mutualiser son usage.

Bâtiment dit Des Frères (abritant le gîte d'étape) : M. le Président ne souhaite pas conventionner à nouveau avec la maison de retraite concernant ce bâtiment compte tenu de sa vétusté et des termes de la convention nous obligeant à de grosses dépenses en cas de problème.

M. Rey, maire de Lauzerte signale que la commune s'est entendu avec la maison de retraite pour que des travaux puisse être fait. La maison de retraite étant propriétaire, elle fera les travaux et devra les payer.

(extrait des statuts de la CdC : « 1) COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

** Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes :*

1 – Tourisme

...

- la gestion du gîte d'étape à Lauzerte.

... »).

M. Benois précise qu'il est possible de modifier les compétences de la CdC sur ce point précis. Mme Palmié précise que cela n'implique pas la remise en question de la compétence tourisme de la CdC.

Comice agricole :

Le comice nous avait sollicité pour une subvention lui permettant de louer notre chapiteau. La CdC n'ayant pas compétence pour pouvoir subventionner le comice, Il a été convenu que chaque commune augmentera sa propre subvention.

Bâtiment hébergeant la Médiathèque à Lauzerte :

Terrain zone d'activité :

a) Mme Lapalu (société d'ambulances) a demandé à acquérir un lot de la zone d'activité.

M. Rey intervient pour signaler que la commune de Lauzerte va modifier son PLU pour faciliter l'installation d'activités économiques.

b) La société Trabat va déposer sa demande de permis de construire.

Fusion des CdC QPS et MPS :

M. Benois va rencontrer MM. Andrieu et Aurientis.

TOUR DE TABLE :

- Intervention de M. Poujal de la commune de Fauroux concernant la CUMA. M. Poujal attire l'attention du conseil sur les difficultés que soulève le recours aux appels d'offres pour les entreprises locales. La CUMA met par ailleurs gratuitement à disposition de la CdC un terrain pour le dépôt de gravier et abrite aussi gracieusement les machines de la CdC.

La CUMA a réalisé un premier passage, la CdC réalisera avec ses propres moyens le second passage. Il restera un troisième passage à réaliser en fin d'année.

- Intervention de M. Benois pour faire part du compte rendu de l'AG de l'association Pirouettes, gestionnaire de la crèche.

La séance est levée.

Compte rendu du conseil communautaire du 27/04/2011 à 21h à Montbarla

Titulaires votants :

Daniel Bonnemaïson, Dominique Tafoureau, Jean-Claude Lacoste, Michel Morel, Julien Poujal, Bernard Rey, Jean-Claude Giordana, Patrick Brotons, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Jean Benois, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Bernadette Tauran, Agnès Palmié, Frantz Ley, André Ballesio, Yvette Bousquet.

Titulaires absents :

Claude Farrouil, Jacky Malotaux.

Suppléants votants :

Edith Poirel, Jean-Franck Pierasco.

Suppléants présents non votants :

Christian Martin, Claudine Soulié, Jacques Jofre, Catherine Boillon, Gilbert Rozes, Pierre Cazottes, Guy Bernard, Alain Leygue, Philippe Cheron, Alain Couderc.

M. Gary maire de Montbarla, accueille les participants.

M. Benois ouvre la séance.

M. Gary est élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

Compte de gestion :

Le compte de gestion est adoptée à l'unanimité.

Compte administratif :

Après lecture du compte administratif, aucune information complémentaire n'étant demandée, M. Benois passe la parole à M. Giordana pour mettre au vote le compte administratif puis sort de la salle.

Le compte administratif est adoptée à l'unanimité. M. Benois est rappelé.

Affectation du résultat :

La délibération d'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Concernant le SIEEOM Sud-Quercy, il est proposé un taux de 12,60 % correspondant à un produit attendu de 344 960 € pour une base prévisionnelles de 2 919 499 €. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est adoptée à l'unanimité.

Fiscalité directe :

Il est proposé de reconduire les taux de l'année passée sans augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation : 10,10 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,63 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,17 %

Cotisation foncière des entreprises : 16,23 %

Fiscalité professionnelle de zone : 29,58 %

Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel est présenté.

M. Giordana demande le détail du compte 6574 – Subventions aux associations.

Aucune autre information complémentaire n'étant demandée, le budget prévisionnel est mis au vote et le conseil communautaire, à l'unanimité approuve le budget 2011 dans sa totalité.

Compte de gestion du budget annexe relatif au Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Compte administratif du SPANC :

Après lecture du compte administratif, aucune information complémentaire n'étant demandée, M. Benois passe la parole à M. Giordana pour mettre au vote le compte administratif puis sort de la salle.

Le compte administratif est adoptée à l'unanimité. M. Benois est rappelé.

Affectation du résultat du SPANC :

La délibération d'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel du SPANC :

Le budget prévisionnel est présenté.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce budget 2011 dans sa totalité.

Subvention aux associations :

Il est rappelé qu'il n'est pas obligatoire de voter les subventions aux associations dès le vote du budget mais il est proposé de voter d'ors et déjà un certain nombre de subvention aux associations :

- Association Quercy - Pays de Serres : 9 198 euros (somme qui s'ajoute au 1350 € de subvention votés le 31 mars 2011 pour un soutien à des dépenses exceptionnelles de loyer).
- Association ASPAM : 6 126 euros
- Association ALCOC : 1 460 euros
- Association Rue Bourbon : 4 100 € au titre des manifestations exceptionnelles
- Association Pirouettes : 15 000 euros (Les 15 000 € attribué à l'Association Pirouettes correspond au reliquat de l'enveloppe votée en 2010)

M. Benois rappelle que par délibération du 12 janvier 2011 une subvention de 20 000 € a été voté pour le Syndicat d'Initiatives et pour l'Office de Tourisme.

M. Giordana informe le conseil que les services de l'Etat lui ont indiqué que la dénonciation par le seul chef du Président de la Communauté de communes de la convention précédente entre l'Office de Tourisme et la CdC n'est pas légale et aurait du faire l'objet d'une délibération.

M. Benois en convient.

Il en ressort donc que la précédente convention reste valable pour l'office de tourisme de Lauzerte et la nouvelle pour le syndicat d'initiatives (il est parfaitement légal d'avoir deux entités sur deux territoires différents..

M. Giordana fait part d'un autre avis des services de l'Etat laissant à penser que ce type de partenariat entre collectivité locale et association office de tourisme ou syndicat d'initiative relève d'une délégation de service

public et non d'une simple convention de partenariat. Mais sur ce point, les services de l'Etat ne sont pas très sûrs d'eux..

Mme Palmié rappelle qu'une délégation de service public entre dans le cadre des marchés publics avec mise en concurrence.

La délibération est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

Subvention du Conseil Général pour les dépenses de travaux de voirie :

La délibération demandant la subvention est acceptée à l'unanimité pour un montant d'investissement de 170000 € H.T. (204 000 € TTC).

QUESTIONS DIVERSES :

Nettoyage des combles de nos anciens locaux :

Aucun devis n'a pu être obtenu à ce jour malgré plusieurs relances. D'autre part, la directrice de la maison de retraite étant en congés maternité, il n'a pas été possible de voir qui devra payer ce nettoyage.

Formation proposée par le CERIGICLE :

M. Benois fait part d'une proposition de la Communauté de communes de Montaigu – Pays de Serres proposant une formation sur la réforme des collectivités locales. Le coût est estimé à 3 000 € (à suivre)

Investissement Médiathèque :

M. Benois fait part d'un besoin exprimé par la Médiathèque pour compléter son équipement et celui des points lecture. Le devis s'élève à environ 2300 € pour acquérir des bacs à livres et CD et des chaises pour l'utilisation de la salle d'exposition lors des projections vidéos.

Page de La Depeche :

M. Palmié propose que la Communauté de communes achète un espace publicitaire sur La Dépêche pour un montant de 1 000 €. La réalisation de cette page sera à travailler avec la commission Information.

Association des commerçants de Lauzerte :

Mme Palmié propose de voter une subvention pour relancer l'Association des commerçants de Lauzerte. Il est décidé de sursoir à cette décision, jusqu'à la réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) qui doit se réunir le 9 mai à 14h30.

Mme Palmié propose de voter une subvention pour relancer l'Association des commerçants de Lauzerte, dont le dernier bureau date de 1997. En effet, l'opération O.R.A.C. (restructuration artisanat et commerce) en projet ne pourra se réaliser qu'avec la participation active des professionnels concernés. Ce projet est actuellement différé jusqu'à la constitution de la future communauté de communes élargie.

Il est décidé de sursoir à cette décision, jusqu'à la réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

Vente des lots de la zone d'activité :

M. Benois demande à la commune de Lauzerte où en est la demande de permis de construire de Mme Vigroux. M. Rey lui répond que cela suit son cours.

M. Benois informe le conseil qu'en ce qui concerne la société Trabat, les dispositions figurant dans le P.L.U. de Lauzerte ne permettrait pas à cette société de réaliser son projet d'hébergement. Si Trabat abandonne son projet, la commune de Lauzerte se porterait acquéreur du lot n°13.

M. Benois demande à la commune de Lauzerte si elle a la possibilité de préempter sur les terrains de la zone d'activité. M. Rey répond que la commune le peut à la condition qu'elle ait un projet.

Nouveaux locaux de la CdC QPS à Touffailles :

Suite à la demande de M. Giordana, M. Benois fait part au conseil, du coût de l'aménagement des nouveaux locaux (matériaux, mobilier). Coût provisoire, tous les achats n'étant pas finalisés (aménagement, informatique) Il précise que ce coût sera partagé avec les syndicats des eaux.

Tour de table :

Mme Palmié propose qu'un groupe de travail se constitue concernant les modifications à apporter aux modalités actuelles de notre taxe de séjour pour tenir compte de la fin des classements obligatoires.

Se proposent de participer à ce groupe : M. Giordana, M. Taffoureau, M. Benois, Mme Palmié.

Il est proposé d'y inviter : M. Bartellemi, M. Bacou, M. Macary, Mme Chambon, Mme Favrot, Mme Loubières.

Prochaine date de réunion :

M. Benois invite les membres du conseil à se réunir le mercredi 11 mai à Montbarla à 21 h, pour leur rendre compte de la réunion de la CDCI qui se sera tenu le 9 mai.

Cette réunion n'étant pas à proprement parler un conseil communautaire, aucune invitation formelle ne sera envoyée et aucune délibération n'y sera prise.

Compte rendu du conseil communautaire du 30/03/2011 à 21h à Touffailles

Titulaires et suppléants votants :

Daniel Bonnemaïson, Dominique Tafoureau, Claude Farrouil, Michel Morel, Patrick Brotons, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Jean Benois, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Bernadette Tauran, Agnès Palmié, Frantz Ley, André Ballesio, Yvette Bousquet.

Titulaires absents :

Jean-Claude Lacoste, Julien Poujal, Bernard Rey, Jean-Claude Giordana, Jacky Malotaux.

Suppléants votants :

Edith Poirel, Annie Loubières, Catherine Boillon, Jean-Franck Pierasco, Jacques Jofre,

Suppléants présents non votants :

Christian Martin, Claudine Soulié, Jean-Luc Aunac, Gilbert Rozes, Pierre Cazottes, Guy Bernard, Alain Leygue, Philippe Cheron, Alain Couderc, Patrick Couly.

M. André Couderc maire de Touffailles, accueille les participants.

M. Benois ouvre la séance et donne la parole à Mme Tauran, présidente de la commission environnement.

PREMIERE PARTIE : COMMISSION ENVIRONNEMENT.

Un document audiovisuel est projeté par MM. Guy CHAUVET et André DE BAERE membres de l'association Quercy Blanc Environnement concernant le projet d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste en Quercy.

A la suite de cette projection, le débat est ouvert et les questions posées aux intervenants.

Mme Tauran donne lecture de la motion qui sera soumis au conseil communautaire.

A la fin des discussions, la séance est close.

SECONDE PARTIE : CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. Benois ouvre la séance du conseil communautaire.

M. Alain Couderc est élu secrétaire de séance.

M. Benois demande si des élus ont des déclarations préliminaires à faire... Pas d'intervenants.

TEXTES DES DELIBERATIONS :

Subvention à l'association Quercy – Pays de Serres :

L'association nous sollicite pour l'aider à assumer des charges exceptionnelles supplémentaires faisant suite aux dégâts des eaux du bâtiment Labourdette. L'Association est obligé de se reloger durant les travaux de réparation. Elle a trouvé une maison à louer pour 450 € par mois, rue du Millial à Lauzerte.

Il est proposé de prendre à notre charge 3 mois de ce loyer, soit 1350 € et un 4ième si nécessaire.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité vote le versement d'une subvention de 1350 € à l'Association Quercy – Pays de Serres.

Vente terrain zone : lot 9 à M. Lionel Lauture de Beaucaire (Lauzerte) :

Suite à la demande de M. Lionel Lauture en date 15 mars 2011, il est proposé de lui vendre le lot n°9 au tarif de 8 € H.T. le m², pour 1577 m², soit 12 616 € H.T.

M. Benois précise qu'il s'agirait pour M. Lauture (jeune agriculteur et maraicher) d'y faire du stockage.

Mme Tauran regrette que le conseil ne puisse pas être informé de la teneur précise du projet de M. Lauture sur ce terrain avant de décider de le lui vendre.

M. Benois rappelle que l'acheteur n'est pas tenu de nous informer de la destination du terrain, mais il devra respecter les prescriptions du règlement de la zone d'activité et du PLU de la commune de Lauzerte.

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la vente du lot n°9 à M. Lionel Lauture au tarif de 8 €H.T. le m², soit 12 616 €H.T. pour 1577 m².

Vente terrain zone : lot 8 à M. Guy et Mme Vigroux :

Monsieur le Président rappelle les éléments suivants

le 5 janvier 2011 à 21 h, à l'ouverture d'une réunion de bureau de la Communauté de communes, Monsieur REY lisait un communiqué informant les élus présents qu'il avait déposé plainte le jour-même à la gendarmerie de Lauzerte à l'encontre du président de la communauté de communes (Jean BENOIS) pour faux en écriture publique, puis quittait la salle avec ses adjoints. La plainte concernait une délibération du 22 septembre 2010 traitant de la vente d'un terrain situé dans la Zone d'activité d'Auléry. Un article reprenant ses accusations paraissait dans La Dépêche le 7 janvier. Ni le Président ni le conseil communautaire n'avaient été avertis de ses intentions au préalable. Au plan judiciaire, la plainte suit son cours.

Dans l'intervalle, (septembre-décembre), un sous-seing avait été signé par le Président le 5 octobre 2010 en l'étude de maître MORET à Lauzerte avec Mme Karine VIGROUX et M. Vincent GUY pour le lot n°8 de la zone d'activité d'Auléry d'une surface de 1607 m² pour un prix de 8€ HT le M² soit 12856 € HT.

La délibération du 22/09/2010 pouvait être attaquée avant le 22/11/2010 au plan administratif.

Les acquéreurs potentiels, forts du sous seing mentionné ci-dessus, ont poursuivi leur projet et déposé un permis de construire en cours d'instruction.

A la lumière des éléments rapportés ci-dessus, et afin que, si la vente était approuvée aujourd'hui par le conseil communautaire, elle ne soit entachée d'aucune suspicion d'irrégularité, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de confirmer définitivement sa décision de réaliser ou non cette vente au profit des acquéreurs mentionnés ci-dessus.

Le conseil après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme Tauran et M. Gladine) et 5 voix contre (M. Jofre, M. Brotons, M. Pierasco, Mme Boillon, M. Bonnemaïson)

DECIDE : la vente du lot n°8 de la zone d'activité d'Auléry, d'une surface de 1607 m², à Mme Karine Vigroux et M. Vincent Guy au tarif de 8 €H.T. le m², soit 12 856 €H.T.

Motion Gaz de schiste :

Faisant suite au débat de sa commission environnement, et pour se prononcer sur les projets d'exploitation de gaz de schistes, concernant :

- la demande de permis exprimée par la société anglaise 3Legs Oil and Gaz, sur un site de 5 710 km² entre Sarlat et Montauban, dit "Permis de Cahors",
- l'ensemble des projets d'exploration et d'exploitation des gaz de schistes sur le territoire français.

Le conseil communautaire considère que :

- 1- L'exploitation d'une énergie fossile non renouvelable entre en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement ;
- 2- La technique de « fracturation hydraulique » utilisée, qui consiste à libérer les gaz pris dans la roche compacte en provoquant des mini-séismes à quelques 2500m sous terre par l'injection à très forte pression d'eau et de produits chimiques, a des conséquences désastreuses : gaspillage phénoménal d'eau, pollution irrémédiable du sous-sol, pollution des eaux souterraines et de surface, destruction des paysages, pollution des sols ... ;

3- Les permis d'exploration ont été accordés par le gouvernement français à diverses compagnies pétrolières sans aucune information, sans aucune concertation avec les élus locaux et les populations concernées ;

En conséquence, le conseil communautaire, par 21 voix pour et 3 abstentions (M. Ley, M. Brontons et Mme Bousquet) :

- se prononce CONTRE la prospection et l'exploitation des gaz de schistes,
- Demande au gouvernement un gel immédiat des prospections et la suspension des permis déjà accordés et la non attribution du « permis de Cahors » et sur l'ensemble du territoire français.
- Souhaite un débat public avec la société civile, les élus locaux et nationaux, pour dresser un inventaire complet des conséquences environnementales, sanitaires, économiques et sociales de cette exploitation des gaz de schistes
- Souhaite un débat public pour évoquer les choix énergétiques de la France.

QUESTIONS A L'ETUDE :

Dégât des eaux bâtiment Lasbourdette (ancien locaux de la CdC) :

L'Association Quercy – Pays de Serres va continuer à demeurer dans ce bâtiment. L'association nous demande de nettoyer ou faire nettoyer les combles pour retirer la fiente de pigeon présente.

La question se pose de savoir qui doit régler la dépense pour ce nettoyage ? Un devis sera demandé à une entreprise spécialisée.

M. Benois regrette l'absence de M. Rey, Président du conseil d'administration de la maison de retraite (EHPAD), propriétaire du bâtiment concerné. Néanmoins, d'autres membres du conseil d'administration de l'EHPAD, présents aux conseils d'administration de l'EHPAD témoigne que ce sujet n'y a pas été abordé.

M. Benois contactera rapidement Mme la directrice de l'EHPAD qui part en congé maternité le 5/4/2011.

Projet de réunion hebdomadaire des maires :

Mme Palmié avait proposé lors du dernier bureau l'idée de faire une réunion hebdomadaire rassemblant les maires pour faire circuler plus facilement les informations et faciliter les échanges.

M. Morel demande si ces réunions concerneraient les affaires communautaires car dans ce cas, c'est au délégué communautaire d'y assister et non au maire dans le cas de la commune de Fauroux. Mme Bousquet propose que les présidents de commissions soient aussi présent. Cela correspond alors en fait aux réunions de bureau de la CdC, laquelle se réunit avant chaque conseil communautaire (environ tous les 2 mois).

Un autre élu souligne qu'il y a déjà beaucoup de réunions par ailleurs et que se réunir pour se réunir n'est pas souhaitable.

M. Benois propose que le bureau de la CdC se réunisse systématiquement tous les premiers mercredi du mois à 21 heures à Montagudet. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Chantier d'insertion :

Avec l'arrivée des 3 nouvelles communes, le nombre de km de voirie à entretenir a augmenté et les employés de la voirie n'ont plus le temps nécessaire pour l'entretien des chemins de randonnée. D'autre part, la randonnée est une demande déjà ancienne et en progression de la part des vacanciers et des locaux.

Il est proposé d'étudier la possibilité de mettre en place un chantier d'insertion pour la remise à niveau et l'entretien chemins de randonnées.

Un document de travail recensant les premiers éléments d'information recueillis sur les conditions relatives aux chantiers d'insertions est distribué.

Remarques :

M. André Couderc : Les chemins de randonnées sur Touffailles sont entretenus bénévolement.

M. Lacombe souligne le coût relativement élevé pour un chantier dont la durée minimale est de trois ans. Y aura t'il assez de travail pour occuper 6 personnes durant 3 ans ? (20 h/semaine chacune)

M. Morel rappelle que les employés communaux sont sous employés et qu'il avait été décidé d'étudier une mutualisation avec la CdC. Que devient cette solution ?

M. Benois précise qu'il s'agit seulement ce soir de décider de poursuivre l'étude pour la mise en place d'un chantier d'insertion et non de décider de la mise en place de ce chantier.

Taxe de séjour :

Mme Palmié, à l'appui d'un document distribué, expose que le classement des hébergements touristiques ne sera plus obligatoire à compter du 23 juillet 2012 et que les hébergements nouveaux ou existants mais nouvellement déclarés n'ont déjà plus obligation d'avoir un classement. Seule la déclaration en mairie est obligatoire.

Il convient donc de trouver une solution pour fixer le tarif à appliquer pour 2011 à ces hébergeurs non classés. Suite au débat, il est proposé de fixer ce tarif à 0,30 € par personne et par nuit (c'est le client qui l'a payé, l'hébergeur l'encaisse et la reverse à la CdC via le percepteur). La question sera reprise avant juillet pour étudier et décider la tarification pour 2012.

INFORMATIONS :

Projet de la société Trabat :

Cette société souhaite acheter 3 lots de la zone d'activité (cf l'accord du conseil communautaire précédent). Ses dirigeants ont rencontré le maire de Lauzerte pour lui exposer leur projet qui consiste à créer 20 pavillons (40 lits environ) à but touristique avec restauration traditionnelle et restauration rapide, afin d'accueillir les pèlerins, les vacanciers mais aussi les tours opérateurs.

Présence des élus au C.A. de l'O.T. :

Suite aux remarques répétées de la sous-préfecture (contrôle de légalité) qui a rejeté plusieurs délibérations pour ce motif, M. Benois invite les communes à nommer un conseiller municipal qui ne soit pas en même temps conseiller communautaire pour les représenter au collège des élus du C.A. de cette association.

Prochaine réunion de la CdC :

Groupe Budget à 21h à la salle des fêtes de Touffailles le mercredi 13 avril 2011.

Membres : Daniel Bonnemaïson, Jean Claude Lacoste, Michel Morel, Bernard Rey, Alain Lacombe, Jean-José Gary, Claudie Jean, André Ballezio, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Dominique Tafoureau, Robert Casse, Julien Poujal, Jean Claude Giordana, Catherine Joffre, Jean Pradin, Philippe Cheron, Agnes Palmié, Yvette Bousquet, Alain Couderc, Pierre Borel.

ATTENTION : cette réunion est étendue à tous les conseillers communautaires, titulaires et suppléants.

Conseil communautaire (vote du compte administratif et du budget) le mercredi 20 avril 2011 à Bouloc ou Lauzerte ou Montbarla (sera précisé sur la convocation)

TOUR DE TABLE :

M. Gary (Montbarla) : Le comice agricole demande à a pouvoir bénéficier gratuitement du chapiteau. Plusieurs élus s'y opposent pour une question de principe. Il avait été décidé que la location serai payante et faire une exception en appellera d'autres.

Il est convenu que le comice demande une subvention plus élevé aux communes pour intégrer le coût de location du chapiteau.

Mme Tauran (Tréjouis) : Concernant le regroupement intercommunal, si nous souhaitons éregrouper les 3 cantons ensemble, il faudrait faire acte de volonté avant que le schéma intercommunal de la commission départementale de la coopération intercommunale sorte.

M. Benois informe le conseil que M. Vénil de la Communauté de communes Montaigu – Pays de Serres a demandé à le rencontrer. Cette rencontre aura lieu le 4 avril après 18h.

Elle sera suivie d'un entretien avec le M. le sous-Préfet le 5 avril, en compagnie de M. Ballezio.

M. Brotons (Lauzerte) : Concernant le comice agricole, il est important de le soutenir ainsi que le secteur agricole.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée. M. Couderc invite au pot de l'amitié.

Compte rendu du conseil communautaire du 02/02/2011 à 21h à Fauroux

Titulaires présents :

Daniel Bonnemaïson, Marie-Claire Leclancher, Edith Poirel, Claude Farrouil, Annie Loubières, Julien Poujal, Bernard Rey, Jean-Claude Giordana, Jean-Franck Pieraco, Jacques Jofre, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Jean Benoï, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Bernadette Tauran, Agnès Palmié, Frantz Ley, André Ballesio, Yvette Bousquet.

Suppléants présents :

Christian Martin, Gilbert Rozes, Pierre Cazottes, Guy Bernard, Alain Leygue, Philippe Cheron, Alain Couderc. Jean-Louis Rouge, Patrick Couly.

M. Poujal accueille les participants.

M. Poujal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

Transport scolaire :

M. le Président fait part d'une demande pour le remboursement de la prise en charge du transport scolaire pour les enfants de M. et Mme Treilhou (lycée) et de M et Mme Quet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- AJOURNE la décision pour M. et Mme Quet et demande un complément d'information,
- ACCEPTE la prise en charge et accorde une subvention de 46 euros à M. et Mme Treilhou
- CHARGE son Président et le percepteur d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Contrat de sous-location avec les différents syndicats des eaux :

Suite à la délibération du 12 janvier 2011 décidant de louer une maison pour y installer le service administratif de la CdC et d'y accueillir le secrétariat de 3 syndicats des eaux du territoire, M. le Président propose de signer avec chacun de ces organismes un contrat de sous-location.

Ce contrat reprend les conditions fixées par la délibération du 12 janvier, à savoir un partage des loyers et charges de fonctionnement à hauteur de 70 % pour la CdC et 30 % pour les syndicats des eaux. Cela représente un loyer par syndicat de 55 € (10 % du loyer principal actuellement de 550 €).

Lecture est donné du contrat de sous-location.

Pour le syndicat des eaux de Bourg de Visa et et le syndicat mixte, le conseil communautaire à l'unanimité

- ACCEPTE les termes du contrat de sous-location,
- AUTORISE son Président à signer le contrat de sous-location avec le syndicat des eaux de Bourg de Visa et le syndicat Mixte
- CHARGE son Président et le percepteur d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Pour le syndicat des eaux de Lauzerte/Montaigu, la délibération est adoptée dans les mêmes termes par 18 voix pour, 1 voix contre (M. Jofre) et 5 abstentions (MM. Rey, Giordana, Pierasco, Bonnemaïson et Mme Leclancher) :

Fin de bail avec la maison de retraite dont nous occupons actuellement les anciens bâtiments :

M. Benois explique la raison de la convocation en urgence de ce conseil communautaire. Nous avons un préavis de trois mois pour quitter les lieux. Il propose de dénoncer le bail dès demain (3 février) pour un départ au 3 mai. Cela laisse le temps à l'Association Quercy – Pays de Serres de voir avec la maison de retraite si elle souhaite ré-occuper les locaux ou si elle peut envisager une autre solution.

M. Jofre précise que la Communauté de communes devrait s'engager à trouver de nouveaux locaux à l'association Quercy – Pays de Serres avec laquelle nous sommes liés par convention.

M. Benois répond que l'association oeuvre sur les 3 cantons et que seules la Communauté de communes et 2 autres communes (soit 13 communes sur 23) soutiennent son action à raison de 2,30 € par an et par habitant. La CdC n'a aucune obligation vis à vis de l'association concernant ses locaux.

Par 21 voix pour et 3 abstentions (MM. Bonnemaïson, Jofre et Pierasco), le conseil communautaire donne son accord pour rompre la convention avec la maison de retraite le 3 février.

Travaux pour la maison louée à Touffailles (téléphone, internet, électricité) :

M. Benois fait circuler les devis recueillis pour que les ~~chaque~~ conseillers communautaires puissent les examiner.

Après que tous les conseillers aient examiné les devis, le choix du prestataire est mis au vote.

Suite à la délibération du 12 janvier 2011 décidant de louer une maison et autorisant la réalisation de travaux et la passation et signature d'une commande de travaux (électricité, internet, téléphone), il est rappelé que ces travaux peuvent être effectués en référence à l'article 35 du code des marchés publics sans mise en concurrence et sans publicité eu égard à « l'urgence impérieuse » de quitter les locaux actuels de la CdC à Lauzerte le plus rapidement possible (locaux pouvant être considérés comme insalubres au sens des articles L 1311-4 à L 1311-24 du code de la santé publique).

M. le Président, présente à l'assemblée les trois devis reçus suite à la consultation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- CHOISIT de confier les travaux à l'entreprise Lolmede, pour un montant de 5725 € H.T.
- AUTORISE son Président à signer le contrat de travaux et à en demander le remboursement à hauteur de 10 % (hors TVA récupérée) pour chacun des syndicats sous-locataires.
- CHARGE son Président et le percepteur d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Questions diverses :

* Chemins de randonnées :

Nous avons, à la demande de Pierre Borel écrit au Président du Conseil Général pour attirer son attention sur le risque d'accident encouru par les pèlerins le long de la RD 54 menant de Lauzerte à St Laurent Lolmie.

Le Conseil Général est en train de réaliser un aménagement à la sortie du chemin de St Jacques pour sécuriser le passage des pèlerins. Mais il n'est rien prévu pour les pèlerins qui se déroutent du chemin en amont pour suivre cette RD.

D'autre part, l'Association QPS a été saisie pour étudier la mise en oeuvre d'un chantier d'insertion pour l'entretien de ces chemins de randonnées.

* Convention OTSI :

M. Benois annonce avoir sollicité les Présidents des OTSI pour la signature des conventions. A ce jour, M. Le Du, Président du SI de Bourg de Visa a signé. M. Giordana, Président de l'OT de Lauzerte confirme qu'il a bien reçu la demande. Un comité de lecture a été constitué sur son initiative pour étudier les termes de cette convention, il enverra ses remarques puis la convention sera soumise en C.A. et à l'A.G. pour autoriser le Président à la signer.

* Courrier de la clinique vétérinaire du Lézard :

M. le Président a reçu le 27 janvier comme tous les maires de la CdC, une lettre de la clinique vétérinaire du Lézard, datée du 10 janvier , qui demande que cette lettre soit commentée en conseil communautaire.

Il demande qui souhaite s'exprimer. M. Rey prend la parole et n'a pas de commentaire particulier à faire sinon pour comprendre en filigrane qu'un projet concurrent pourrait nuire à leur activité et que l'objet de cette lettre est simplement d'informer les élus sur cette situation.

Pas d'autres intervenants.

M. le Président note par ailleurs :

- qu'il ne connaît pas ces vétérinaires et s'étonne de ne pas avoir été contacté plus directement pour mettre cette question à l'ordre du jour de cette réunion du conseil communautaire.
- qu'à aucun moment il n'a été sollicité par ces vétérinaires pour l'achat d'un terrain à la zone d'activité.

* Chapiteau :

M. Poujal demande qu'il soit donné une réponse écrite aux demandes de réservation du chapiteau. Accord de M. Gary, responsable de cette affaire.

Compte rendu du conseil communautaire du 12/01/2011 à 21h à Miramont de Quercy

Titulaires présents :

Daniel Bonnemaïson, Dominique Tafoureau, Jean-Claude Lacoste, Claude Farrouil, Michel Morel, Julien Poujal, Bernard Rey, Jacky Malotaux, Patrick Brotons, Jacques Jofre, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Jean Benois, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Serge Roos, Pierre Borel, Agnès Palmié, Frantz Ley, André Ballesio, Yvette Bousquet.

Suppléants présents :

Jean-Charles Garcia, Edith Poirel, Christian Martin, Anny Loubières, Claudine Soulié, Jean-Franck Pierasco, Catherine Boillon, Gilbert Rozes, Pierre Cazottes, Guy Bernard, Alain Leygue, Philippe Cheron, Alain Couderc. Régis Albugues, Patrick Couly.

M. Lacombe accueille les participants, et présente ses vœux 2011 en souhaitant que, malgré les avis divergents et les discussions serrées, les échanges restent courtois et respectueux.

Préambule :

M. le Président explicite la raison d'être des deux conseils communautaires successifs : les élus « intéressés » (membre du conseil d'administration de l'Office de Tourisme QPS) ne peuvent pas prendre part aux votes des délibérations concernant les affaires relatives à l'association Office du tourisme. Ces élus ne peuvent pas être remplacés par leurs suppléants en cours de séance. Le suppléant siège pour toute la durée d'une séance en cas d'empêchement ou d'absence du titulaire.

M. Jofre demande que le vote des délibérations ait lieu à bulletin secret.

M. le Président soumet au vote cette proposition. Par 17 voix contre et 7 pour (MM. Bonnemaïson, Tafoureau, Rey, Brotons, Jofre, Borel et Mme Malotaux, la proposition est rejetée.

DELIBERATIONS :

Statut du syndicat de transports :

M le Président donne lecture des nouveaux statuts du syndicat mixte de transports collectifs du Bas Quercy Ouest modifiés suite à l'adhésion de la Communauté de communes de Montaigne et l'extension de la CdC QPS (communes de Bourg de Visa, Fauroux et Touffailles)

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve les nouveaux statuts

Location d'une maison et travaux d'aménagement à faire dès l'entrée dans les lieux :

Préambule :

Chacun sait que les locaux actuels de la CdC ne sont pas adaptés. Ils sont également provisoires car ils appartiennent à la Maison de Retraite qui s'est réservé la possibilité d'en disposer en fonction de l'évolution de sa structure (qu'en est-il à ce jour ?). La CdC cherche depuis plusieurs mois une solution.

1 – Construction sur la zone d'activité : solution non retenue suite au coût prévisionnel et aux subventions possibles insuffisantes (en particulier pas de DGE de l'Etat).

2 – Achat d'une maison à proximité du faubourg d'Auriac (Lauzerte). Mais le prix d'achat et la réparation indispensable de la toiture sont trop élevés, sans compter les travaux intérieurs d'aménagement.

3 – La location d'un local à Lauzerte au bord de la RD 953. Le prix d'achat et de restauration du bâtiment sont trop élevés et nécessitent trop de temps (demandes de subvention à déposer, délai appel d'offres, durée des travaux)

La CdC est sur un projet de location d'une ancienne station service dans le village de Touffailles, visitée par plusieurs élus. Cette solution retient l'attention.

Dans le même temps, le 29 décembre 2010, le bâtiment qui abrite les locaux de la CdC, était l'objet d'un dégât des eaux suite à une rupture de canalisations dans les greniers. Ces dégâts, aggravés par la présence importante de fiente de pigeons rendent d'évidence le bâtiment (tout au moins cette partie) insalubre.

D'où la nécessité de la délibération suivante (jointe en annexe).

M. Borel demande ce qui est prévu pour l'Association Quercy – Pays de Serres et son Atelier d'insertion pour les femmes en difficulté.

M. Benois répond que la CdC n'a pas d'obligation en la matière et que cette association travaille sur l'ensemble des 3 cantons et n'est donc pas uniquement liée à la CdC QPS . Or, seules les 11 communes de la CdC QPS et 2 ou 3 autres (sur les 23) participent financièrement.

M. le Président, propose à l'assemblée de louer la maison de Touffailles pour y installer le service administratif de la CdC. Ce bâtiment est suffisamment grand pour accueillir le secrétariat des différents syndicats des eaux du territoire. Le loyer (550 € mensuel) et les charges de fonctionnement seront partagées entre les différents EPCI au prorata des surfaces occupées : Il est proposé 70 % pour la CdC et 30 % pour les syndicats des eaux. Il a bien été convenu avec Mme Lafuste que, compte tenu de l'extension probable de la communauté et des conséquences possibles de la réforme des collectivités locales sur les syndicats, la CdC et les syndicats des eaux, ne sauraient s'engager pour un bail traditionnel 3-6-9 mais pour un bail annuel renouvelable.

Des travaux sont nécessaires : électricité pour partie, téléphone pour partie, internet. Ces travaux peuvent être effectués en référence à l'article 35 du code des marchés publics sans mise en concurrence et sans publicité eu égard à « l'urgence impérieuse » de quitter les locaux actuels de la CdC à Lauzerte le plus rapidement possible (locaux pouvant être considérés comme insalubres au sens des articles L 1311-4 à L 1311-24 du code de la santé publique).

Un devis estimatif a été fait. Néanmoins 2 entreprises locales supplémentaires seront contactées, les devis proposés seront analysés.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 19 voix pour et 5 abstentions (MM Bonnemaïson, Rey, Brotons, Jofre et Mme Malotaux) :

- ACCEPTE la proposition de location dans les conditions ci-dessus décrites,
- CHARGE son Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de toutes ces décisions.
- AUTORISE son Président à signer tout actes et documents nécessaires à l'application de ces décisions,
- AUTORISE son Président à faire réaliser les travaux d'aménagement.

Vente des terrains de la zone d'activité :

La société Trabat par courrier recommandé avec avis de réception reçu le 17/12/2010 a demandé à acquérir les lots 6, 7 et 13 de la zone d'activité d'Auléry (ces 3 lots étant nécessaires pour leur projet) ; date limite de l'offre 20/01/2011).

La mairie de Lauzerte, par lettre remise le 12/01/2011 à 16 h au secrétariat de la CdC, demande à acquérir le lot n° 13 dans le cadre de l'aménagement du village. Au cours de la discussion, M. Rey précise que ce terrain est destiné à la re-localisation de l'entreprise Jardel, son siège actuel (anciens Cars Albugues) ayant été acheté par la mairie (à quelle date ?).

Le Président présente l'historique de cette zone d'activité, les terrains viabilisés étant à la vente depuis 2003, les acquéreurs étant rares, il reste encore 4 lots à vendre. Et en admettant même que l'ensemble des terrains soient vendus et payés en 2011, cela se traduirait par une perte financière de 46 000 € sur cette opération.

En conséquence considérant les éléments mentionnés ci-dessus, le Président propose de vendre les lots 6 7 et 13 à la société Trabat SARL domicilié à Montayral (47) au tarif de 8 € H.T. le m².

M. Rey intervient pour apporter un rectificatif à l'historique concernant la zone d'activité rédigé par Mme Palmié (commission aménagement & Economie) et lu en séance par Mme Bousquet : lire « Claude Rey » au lieu de « M. Rey ».

Il attire l'attention du conseil sur le fait que Trabat est une « entreprise générale du bâtiment ». Considérant que nous avons déjà sur le territoire de la CdC des entreprises dans ce secteur d'activité, M. Rey souhaiterait avoir des précisions sur le projet de cette entreprise afin de « minimiser » une certaine concurrence.

M. Benois répond que la question a été posée aux responsables de Trabat et qu'ils n'ont pas souhaité répondre (secret des affaires).

M. Rey poursuit en affirmant qu'il serait légitime de ne pas leur vendre les terrains si nous ne savons pas ce qu'ils vont y faire.

M. Guy Bernard considère que nous sommes dans un monde de concurrence qui est la règle pour tous.

M. Benois répond qu'en tout état de cause la commune de Lauzerte délivrant les permis de construire pourra intervenir à ce stade si les constructions envisagées ne sont pas conformes à ce que prévoit son PLU et le règlement de la zone.

Considérant, d'une part, que la demande formulée par la commune Lauzerte de se porter acquéreur du lot n° 13 ne concerne que ce lot et ne propose pas de solution pour les deux autres lots 6 et 7 qui seront donc encore sans acquéreur, venant s'ajouter au lot n° 9 invendu, et que, d'autre part, cette offre est intervenue seulement quelques heures avant la réunion de ce conseil, M. Benois propose de vendre les 3 lots à la société Trabat (antériorité).

NDLR - La zone d'activités à ce jour n'a créé aucun emploi nouveau (sauf 1 à la déchèterie), puisqu'il ne s'agit que de transfert de locaux pour des entreprises déjà existantes à Lauzerte : Auto-Bilan, Subdivision Conseil Général, et le cas échéant les cars Jardel.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 17 voix pour, 1 abstention (M. Gladine) et 6 contre (MM Bonnemaïson, Taffoureau, Rey, Brotons, Jofre, Mme Malotaux) :

- APPROUVE cette vente,
- AUTORISE son Président et le trésorier à effectuer toutes les démarches et à signer tout acte et documents nécessaires à l'application de ces décisions.

Médiathèque et points lecture :

Au niveau des communes de Fauroux, Touffailles et Bourg de visa, il existe des dépôts de livres avec le passage du bibliobus. Suite à l'extension sur ces 3 communes des services de la Médiathèque situé à Lauzerte (tête de réseau), 3 points lecture dépendront directement de cette médiathèque. Bien que la gestion au quotidien de ces 3 points lecture reste assurée par des bénévoles (un grand merci à ceux-ci), ceci entraîne une augmentation de la charge de travail des 2 bibliothécaires rattachées à la tête de réseau (mise en place des livres, changement des livres, etc). Mme Bousquet présente la proposition d'aménagement des horaires de ces 2 bibliothécaires et un prévisionnel de dépenses supplémentaires est présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE :
 - de porter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe de 19h à 30h
 - et de porter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe de 30h à 35h.
- CHARGE son Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Transports scolaires :

M. le Président fait part d'une demande pour le remboursement de la prise en charge du transport scolaires pour deux enfants de M et Mme Gil Bedos de St Cyprien (46) se rendant à l'école de Tréjoul. M. Roos, maire de Tréjoul, dans le cadre de la préservation des effectifs de son école demande au conseil de se prononcer favorablement.

Le conseil, à l'unanimité :

- ACCEPTE la prise en charge et accorde une subvention :
- de 184 euros à M et Mme Gil Bedos,

- CHARGE son Président et le percepteur d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Remarque de M. Gladine concernant le transport de ses enfants lorsqu'ils étaient scolarisés à Cazes. Il lui est proposé de reprendre contact avec le secrétariat de la CdC.

Régularisation financière avec la commune de Bourg de Visa :

M. le Président fait part d'une demande pour le remboursement des frais engagés par la commune de Bourg de Visa durant l'année 2010 en matière de tourisme. En effet cette compétence ayant été transférée à la CdC au 1er janvier 2010, ces dépenses aurait du être prises en charge par la CdC. Il s'agit :

- de la mise à disposition d'un adjoint technique auprès du syndicat d'initiatives sur l'année 2010 pour l'équivalent de 5 022 € + janvier 2011,
 - du versement d'une avance de 3 000 € au syndicat d'initiatives,
- Soit 8 022 € plus le mois de janvier 2011.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- ACCEPTE le remboursement à la commune de Bourg de Visa,
- AUTORISE son Président à signer une convention reprenant ces éléments avec la commune de Bourg de Visa.
- CHARGE son Président et le percepteur d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Compte rendu du conseil communautaire du 12/01/2011 à 22h à Miramont de Quercy

Présents :

Daniel Bonnemaïson, Dominique Tafoureau, Jean-Claude Lacoste, Claude Farrouil, Michel Morel, Julien Poujal, Patrick Brotons, Catherine Boillon, Alain Lacombe, Catherine Joffre, Alain Leygue, Jean Pradin, Jean-José Gary, Stéphane Gladine, André Couderc, Jean-Michel Barreau, Régis Albugues, Pierre Borel, Agnès Palmié, Frantz Ley, Patrick Couly, Yvette Bousquet.

Les délégués à la CdC membres du conseil d'administration de l'office du tourisme n'ont pas participé à ce conseil (voir compte rendu du conseil communautaire n°1 de cette même date). Ont siégé à leur place leurs remplaçants élus au sein de chacune de leur commune respective

En conséquence, en l'absence de M. Benois (Président), de M Giordana (1er Vice-Président) et de M. Roos (2nd vice-président), Mme Yvette Bousquet (3^{ème} vice-Présidente) préside ce conseil.

DELIBERATIONS :

Convention avec l'association Syndicat d'Initiatives du canton Bourg de Visa

Mme la vice-Présidente Yvette Bousquet propose la signature d'une convention annuelle de partenariat avec l'association Syndicat d'Initiatives du canton Bourg de Visa. Lecture est donnée de la convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil, par 16 voix pour, 2 abstentions (MM. Gladine et Borel) et 4 voix contre (MM Bonnemaïson, Tafoureau, Brotons, Mme Boillon) :

- ACCEPTE les termes de la convention,
- AUTORISE son Président à signer la convention.

Création d'un emploi d'adjoint administratif

Suite à l'adhésion de la commune de Bourg de Visa à la CdC entraînant le transfert de la compétence tourisme de la commune vers la CdC, la Loi impose le transfert d'un emploi de la commune travaillant au syndicat d'initiatives de Bourg de Visa pour 10h par semaine.

A la demande du Syndicat d'initiatives de Bourg de Visa, il est proposé de créer un emploi permanent à temps non complet à compter du 1^{er} février 2011 :

Nombre d'emploi	Grade	Niveau de recrutement Nature des fonction	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint administratif	-	20 h.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création de l'emploi dans les conditions précitées,
- CHARGE son Président d'effectuer toutes les démarches et à signer tous actes ou documents nécessaires à l'application de ces décisions et au recrutement de l'agent.
- DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité au chapitre et articles à cet effet.

Mise à disposition d'un adjoint administratif

Mme la Vice-Présidente propose la mise à disposition d'un adjoint administratif auprès de l'association Syndicat d'initiatives du canton de Bourg de Visa à raison de 20h par semaine, annualisé (cf délibération n°2 de ce même conseil). Lecture est donnée de la convention de mise à disposition. L'accord de l'intéressé sera demandé.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention,
- AUTORISE son Président à signer la convention et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Convention avec l'association Office de tourisme Quercy – Pays de Serres

Mme la Vice-Présidente propose la signature d'une convention annuelle de partenariat avec l'association office de tourisme Quercy – Pays de Serres. Lecture est donnée de la convention.

M. Brotons demande quelle différence y a t'il entre ces deux conventions, si ce n'est la gestion du gîte ? Pourquoi deux conventions ? Une unique convention tripartite serait plus pertinente.

NDLR pour ce compte rendu : il est apparu très nettement que compte tenu de la situation du syndicat d'initiative de Bourg de Visa quasi en sommeil depuis quelques temps, il convenait de lui donner le temps et les moyens de se réactiver. Par ailleurs, il est apparu tout aussi nettement que la volonté des élus des communes Fauroux, Bourg de Visa, Touffailles, auxquelles se joint Miramont de Quercy, est de maintenir une structure touristique au niveau de Bourg de Visa. Il est bien précisé dans la présente convention et dans la convention du syndicat d'initiative de Bourg de Visa, ces deux structures sont appelées à travailler étroitement ensemble. Il s'agit donc d'une mutualisation de services et non pas d'une fusion sur deux cantons différents, mutualisation ne voulant pas dire uniformisation ni hiérarchisation. Tous nos villages sont différents, , chacun souhaitant conserver une certaine spécificité. Tout au moins dans le cadre de cette convention qui est annuelle, pourquoi ne pas faire en sorte que le syndicat d'initiative de Bourg de Visa expérimente une autre méthode de travail. Rappelons que cette convention avec le syndicat d'initiative de Bourg de Visa vient d'être adoptée par le conseil communautaire, cf délibération n°1).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil, par 15 voix pour, 4 voix contre (MM Bonnemaïson, Taffoureau, Brotons et Mme Boillon) et 3 abstentions (MM Gladine, Borel et Couly)

- ACCEPTE les termes de la convention et AUTORISE son Président à signer la convention.

Mise à disposition d'un adjoint territorial d'animation

Mme la Vice-Présidente propose de régulariser la mise à disposition d'un adjoint territorial d'animation auprès de l'association Office de Tourisme Quercy – Pays de Serres à raison de 35h par semaine, annualisé. Lecture est donnée de la convention de mise à disposition. L'accord de l'intéressé sera demandé.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention et AUTORISE son Président à signer la convention et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Subvention à l'association Syndicat d'initiatives du canton de Bourg de Visa

Un document est distribué rappelant les sommes en jeu et leur répartition entre le syndicat d'initiative de et l'Office de Tourisme. Mme Palmié explicite ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de voter une subvention au bénéfice de l'association Syndicat d'initiatives du canton de Bourg de Visa pour l'année 2011 d'un montant de 20 000 €.
- AUTORISE M. le Président et M. le Trésorier à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de cette décision.

Subventions à l'association Office de Tourisme Quercy – Pays de Serres

Un document est distribué rappelant les sommes en jeu et leur répartition entre le syndicat d'initiative de et l'Office de Tourisme. Mme Palmié explicite ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 17 voix pour, 5 contre (MM Bonnemaïson, Taffoureau, Brotons, Borel et Mme Boillon).

- DECIDE de voter une subvention au bénéfice de l'association Office de Tourisme Quercy – Pays de Serres pour l'année 2011 d'un montant de 20 000 € + une subvention d'investissement de 5.000 € et AUTORISE M. le Président et M. le Trésorier à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de cette décision.

NDLR pour ce compte rendu : l'ambiance générale au cours de ce conseil était particulièrement tendue, on espère qu'elle sera « apaisée » au moment du vote du budget où une subvention plus importante pourra être proposée au conseil communautaire (cf lettre de demande de M. Giordana, Président de l'office du tourisme en date du 11 janvier 2011 jointe à ce compte rendu)

Mutualisation des services

Une convention de mutualisation des services (et non pas d'une fusion) sera étudiée prochainement en bureau, permettant à un agent communal d'intervenir dans une commune autre que la sienne, pour le compte de la communauté de communes (service Voirie par exemple).

Mme la vice-Présidente fait un tour de table et propose à chacun des délégués des communes de prendre la parole : Pas d'intervention.

M. le Maire de Miramont de Quercy propose le verre de l'amitié pour clôturer la soirée.